



Le mot du Maire

En cette nouvelle année de rentrée scolaire, nous avons accueilli plus d'enfants que l'année dernière (150 versus 143). C'est une bonne nouvelle pour garantir la pérennité de notre école. Deux nouvelles maitresses et un nouvel agent en remplacement au périscolaire sont venus compléter les effectifs.

Le forum des associations a vu revenir bon nombre de participants pour les diverses inscriptions aux nombreuses activités qui vous sont offertes.

La fête de la Saint-Maurice, parfaitement orchestrée par le Comité des fêtes, a battu son plein. Les réservations étaient au maximum des capacités de la salle. L'organisation, la nourriture tout était bien fait pour vous accueillir nombreux. Et au cours de la soirée, le feu d'artifice sur fond musical a été encore une fois bien apprécié, salué par des applaudissements qui font toujours plaisir à entendre.

Mais la rentrée, c'est aussi son lot de nouvelles alarmantes avec cette guerre continue en Ukraine, les hausses énergétiques, la crise mondiale qui s'impose.

L'état demande à chacun de mettre en œuvre des actions pour réaliser des économies en chauffage, et malgré le bouclier tarifaire, on voit bien que la hausse est là.

Les mêmes économies sont demandées aux institutions et aux mairies, et cela sans bouclier tarifaire.

Nous sommes plus que jamais conscients qu'il nous faut réfléchir pour réduire nos dépenses énergétiques. Récemment, lors de la souscription d'un contrat gaz pour un nouveau site, les coûts sont passés de 40 € à 200 € du mégawatt !

Nos autres tarifs étant sur une offre règlementée jusqu'en avril, nous regardons ce point avec sérieux, et surtout, le budget 2023 devra tenir compte des hausses substantielles que nous allons subir sans pour autant pouvoir en mesurer l'impact à cet instant.

À Saint-Maurice, nous travaillons depuis 4 années sur le sujet des éclairages publics, ayant à ce jour 30% de la commune en LED, en adaptant au mieux les allumages et extinctions. Cette modification sera en continu développement grâce aux subventions que la commune pourra obtenir. Et nous continuons sur d'autres points. La salle polyvalente, qui est ancienne et énergivore, va faire l'objet de travaux importants d'isolation pour ne plus être une vraie passoire thermique. Les différentes subventions que nous avons obtenues (+ de 150 K€) vont fortement nous aider en ce sens. Mais les efforts doivent être continus, surtout pour les mois à venir. C'est pourquoi dans ce Flash nous vous posons la question des éclairages de Noël. Lors du dernier conseil, il a été émis l'idée de ne pas mettre les éclairages en place cette année sur toute la commune, mais de limiter ceux-ci à l'église, la mairie, le lavoir et quelques sapins éclairés (école, hameaux...). Même si nos éclairages sont quasi tous en LED, l'économie sera faite en partie sur la consommation mais aussi sur les frais de réparation des luminaires abîmés par le temps, leur installation et désinstallation. Nous comptons sur vous pour avoir votre retour à l'aide du coupon lié au Flash – ou sur le site - en répondant à notre sondage.

Et enfin, j'attire votre attention sur le fait que le pays fait face à sa 8^e vague de Covid et qu'elle est particulièrement importante en Essonne.

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2022

L'ordre du jour

11 présents, 5 pouvoirs

I. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2022

Section de fonctionnement

Il s'agit d'une réévaluation des dépenses en termes de salaires, due majoritairement à l'augmentation de l'indice du point et à une surcharge en personnel avec 2 personnes en congés maternité qui doivent être remplacées.

LIBELLES	Recettes			Dépenses		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
DMTO	73	73223	103 814			
Autres impôts et taxes	73	738	-50 000			
Fournitures entretien				011	6063	13 414
Personnel titulaire				012	6411	40 000
FPIC				014	7392221	400
TOTAL			53 814			53 814

➤ Délibération votée à l'unanimité

II. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Comité des Fêtes pour la quote-part de la nourriture donnée à la kermesse par le CdF (achats effectués en excédent dans le cadre de la fête de la musique).

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

III. PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

Il s'agit d'un programme qui définit le programme de l'habitat sur le territoire. Par délibération 2022-41, la CCPL a adopté à l'unanimité le projet de Plan Local de l'Habitat Intercommunal. Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur ce projet. Le document est disponible en mairie pour consultation.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

IV. MODIFICATION DES STATUTS DU SYORP

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

V. MODIFICATION DES EFFECTIFS

2 personnes sont en congés maternité et 1 poste est vacant.

On garde 1 poste annualisé et on crée 2 postes à date pour les remplacements de congés maternité.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

VI. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE-SECOURS

Une candidature : David Martins

➤ *Nomination votée à l'unanimité*

VII. LIMITER L'EXONÉRATION DES TAXES FONCIÈRES SUR LES NOUVELLES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Selon le Code Général des Impôts, article 1383 : « Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. » Les communes doivent voter avant le 1er octobre si elles ne sont pas d'accord avec cette exonération totale. Il est proposé de limiter l'exonération des 2 ans à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

La rentrée des classes

Le 3 septembre, les enseignants, l'équipe du périscolaire, enfants et parents ont repris le chemin de l'école...

Bonne année à toutes et tous !



Camaret

C'est avec beaucoup d'émotion que le centre APAS de Camaret a accueilli pour la dernière fois nos élèves de CM1 et CM2 du 11 au 21 septembre 2022.

Les élèves ont pu profiter de multiples activités (séances de voile, balades découverte du littoral, sorties culturelles en lien avec l'histoire, le patrimoine local, activités scientifiques, mathématiques, géographiques avec de l'orientation, tracé de carte, classement d'espèces etc...).

Nous remercions vivement tous les intervenants du centre pour chacun des séjours réalisés depuis de nombreuses années. Nous espérons renouveler ce moment phare de l'année, hautement apprécié de tous, permettant l'apprentissage du savoir vivre ensemble et la prise d'autonomie, dans un nouveau centre, peut-être à Camaret qui sait...



Le forum des associations

Le 5 septembre, le forum des associations a réuni les nombreux bénévoles et les adhérents. Ce fut une belle journée et les associations peuvent espérer une année riche en activités. Merci à tous pour votre investissement sans faille !



Les 50 ans de la bibliothèque Montgraviers !



Vente de livres, troc aux plantes



Jeux à la Ludothèque



Balade contée



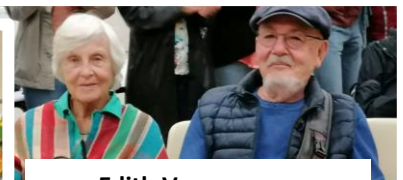
Exposition des 50 ans



Le public fidèle

Toute la journée, la bibliothèque a convié tous les habitants à fêter avec elle ses 50 années de lecture, d'animations, de bénévolat. Vous avez été nombreux à y participer, pour la plus grande joie de l'équipe qui a su si bien partager cet événement et retracer ce beau parcours. Merci !

Nos élus avec notre incomparable présidente



Edith Vuarneison et Philippe Charentin, les conteurs « historiques »

La fête de la saint Maurice

Enfin, la fête de la Saint Maurice a pu avoir lieu, voitures anciennes, méchoui et feu d'artifice : quelle belle journée !

Le Comité des fêtes vous remercie d'être venus nombreux au repas et à la soirée dansante. Les habitués étaient au rendez-vous mais aussi beaucoup de nouveaux, plein de gamins joyeux et de petits en poussette. Vous avez pu découvrir la cuisine en plein air de notre village, et cette année encore la météo a été clémente.

Nous attendons tous les enfants pour le goûter de Noël le 10 décembre, et vous tous pour notre lotu du 7 février et le carnaval du 15 avril.

À bientôt pour faire la fête ensemble !

Le Comité des fêtes



Miam !



Les « rôtisseurs » à pied d'œuvre



Pique-nique avec les anciens



Mardi 13 septembre, en lieu et place du goûter traditionnel du 2^e mardi de chaque mois, le CCAS a réuni une quarantaine de convives pour un pique-nique festif et joyeux, venus du Bourg et de tous les hameaux. Le soleil était de la partie, et sous les tonnelles, les conversations allaient bon train dans la joie des retrouvailles. Nous vous attendons pour le prochain goûter, mardi 11 octobre.

STOP !

Les déjections canines : elles sont de plus en plus nombreuses, sur les trottoirs, les pelouses,... Outre que le propriétaire d'un chien est légalement tenu de ramasser ses crottes (contravention de 2^e classe), c'est aussi une question de respect des autres. Alors, dorénavant, pour ceux qui ne le font pas déjà, merci de vous munir des sacs prévus à cet effet lorsque vous promenez votre chien.

Les poubelles : elles sont trop nombreuses à encombrer les trottoirs en dehors des jours de collecte, et à gêner les piétons. vous ne devez sortir vos poubelles que la veille au soir de leur enlèvement et les rentrer le jour même. Nous vous demandons également de ne pas surcharger vos poubelles d'emballages et de veiller à ce qu'elles soient bien fermées. Un coup de vent a vite fait d'éparpiller une partie de leur contenu sur la voie publique, qui ne sera pas ramassé par les services d'enlèvement.

La taille des haies : nous vous rappelons que vous êtes tenus de tailler vos haies de manière à ce qu'elles n'empiètent pas sur la voie publique, au risque de gêner les piétons et les véhicules.

Le code de la route : il s'applique aussi bien à Saint-Maurice-Montcouronne qu'ailleurs... Stops, sens interdits, limitations de vitesse... Question de civisme, de bon sens, de prudence.

Travaux : Tous vos travaux extérieurs doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie et l'autorisation qui en découle doit être affichée avant leur démarrage.

Nous espérons que vous aurez à cœur de respecter ces règles élémentaires de civilité.

Merci !

Attention : nous vous rappelons que la mairie ne cautionne aucun démarchage à domicile, s'il n'a pas fait l'objet d'une demande préalable (et le démarcheur doit vous présenter son autorisation). Soyez vigilants contre les arnaques...

Agenda

- 14 octobre : Réunion de quartier à la Butte Blanche, « Les Grands Réages », avec vos élus, à partir de 19h
- 15 octobre : Soirée dansante avec le Training Danse, à la salle polyvalente
- 11 novembre : Commémoration au monument aux morts, suivie d'un pot de l'amitié au Bidon
- 12 novembre : Soirée dansante « Sud ouest » avec les Fanfarons de la Rémarde, à la salle polyvalente
- 20 novembre : « Les Automnales » avec la Maison de la Musique, à l'église
- 26 novembre : Messe de la Sainte Cécile, avec les Fanfarons de la Rémarde, à l'église
- 27 novembre : Spectacle de Sylvie Mombo « Toute en contes » avec la bibliothèque, à la salle polyvalente
- 2 et 3 décembre : Téléthon (programme à suivre)
- 10 décembre : Noël des enfants, avec le Comité des Fêtes, à la salle polyvalente
- 11 décembre : « Repas de anciens » avec le CCAS, à la salle polyvalente
- 24 janvier : Les vœux du maire, à 11h45 à la salle polyvalente

Spécial sondage : illuminations de Noël

Coupon à retourner en mairie ou répondre sur le site de la mairie avant le 23 octobre :

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/fr/participer-au-sondage>

- Pour des décorations dans l'ENSEMBLE du village Pour limiter les décorations à CERTAINS POINTS du village

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

Imprimé à la CCPL

